

# AVIS

des groupes de travail

**Environnement & Patrimoine**  
**Aménagement du territoire & Politique de la ville**  
**Transports & Déplacements**  
**Economie & Emplois**

**Regard sur le diagnostic territorial**  
Diagnostic du SCoT valant PCAET et PDM

# INTRODUCTION

Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique sur le long terme. Cet outil a vu le jour sous la loi – solidarité et renouvellement urbains (SRU) – de décembre 2000. Afin que le SCoT soit adapté aux enjeux contemporains de nos territoires, le périmètre et le contenu de ce document ont été revus et modernisés par l'ordonnance du 17 juin 2020.

Le SCoT vise à créer un projet de territoire permettant d'anticiper les conséquences et les évolutions des différents enjeux, tels que le changement climatique, l'évolution de la démographie, les flux ou encore la transition énergétique.

Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, comme l'organisation de l'espace, l'urbanisme, l'habitat, la mobilité, l'aménagement commercial, l'environnement... Il est chargé d'intégrer les documents de planification supérieurs comme le SDAGE, le SRADDET ou le SRCE. C'est un document pivot qui permet aux PLU et cartes communales de ne se référer juridiquement qu'à lui et être compatible avec ses orientations.

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a comme projet de réviser son SCoT actuel datant de 2008. Cette volonté est traduite par la mise en place de la démarche CASA2040. L'enjeu est d'élaborer un SCoT modernisé valant PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et PDM (Plan De Mobilité). Cette démarche a été prescrite par délibération du Conseil Communautaire le 5 octobre 2020. Ce nouveau document poursuit plusieurs objectifs :

- Partager une vision du territoire à 20 ans.
- Renforcer la cohérence des politiques sectorielles.
- Favoriser les transitions énergétiques et écologiques sur le territoire.
- Se fixer des objectifs chiffrés et opérationnels.

Le premier temps de cette démarche est l'établissement d'un diagnostic territorial identifiant les enjeux. Le second temps est celui du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui se décline en Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Le SCOT valant PCAET et PDM sera alors finalisé et soumis aux enquête publiques (horizon 2024).

Pour l'accompagner dans cette démarche, la CASA a pris l'attache d'un groupement, associe les acteurs locaux et a saisi son Conseil de Développement pour qu'il donne son avis.

L'ensemble de la démarche est sur le site <https://www.casa2040.fr/>

# CONTEXTE



Bien être & Qualité de vie



Alimentation



Agriculture



Biodiversité



Risques



Changement climatique



Transition énergétique



Economie



Logement



Recherche & Innovation



Emplois



Eau



Mobilité



Tourisme

# LE TRAVAIL DU CDD

Le Conseil de Développement a donc été saisi par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis afin de rédiger un avis sur le diagnostic territorial, permettant la révision du SCoT valant PCAET et PDM. Les documents fournis sont assez conséquents (le diagnostic du PDM, le diagnostic PCAET, le diagnostic territorial).

Ce sont plus de 500 pages de documents qui ont été mis à la disposition du CDD pour alimenter ses réflexions. L'état des lieux du territoire et les enjeux identifiés par la CASA ont été examinés par des membres des groupes thématiques :

- Environnement & Patrimoine
- Aménagement du Territoire & Politique de la ville
- Economie & Emploi
- Transports & Déplacements

Compte tenu du foisonnement des sujets et des données, le résultat reste incomplet. Pour autant, il est apparu important aux membres du CDD de transmettre ce premier regard au moment du commencement de la démarche de révision et de proposer l'identification de nouveaux enjeux.

Ce document se veut synthétique, il propose pour les trois thématiques principales que sont l'environnement & l'aménagement, l'économie et la mobilité, des enjeux voire même déjà des préconisations. Par ailleurs, il apporte également un regard sur la méthode de la CASA avec des pistes d'amélioration.



# Aménagement & Environnement

Enjeu : **Comment intégrer le changement climatique dans les enjeux, à la fois pour s'adapter et pour lutter contre**



## Enjeu 1 : Aménagement & Transition

- **Faire référence à la Loi Climat et Résilience.** Il serait pertinent que ce document (SCoT) fasse référence à la Loi Climat et Résilience afin de permettre aux collectivités de mieux se projeter dans l'avenir. « Le scénario qui pourrait être conseillé est le suivant : les trois communes littorales délibèrent pour adhérer au décret décliné de la loi climat résilience concernant les communes en recul de trait de côte. Comme l'a cité le Bureau d'Etudes (BE) une réflexion supra communale est à mettre en œuvre sur le littoral. Cette coopération permettrait d'établir à l'échelle de la CASA les cartographies stratégiques règlementaires qui pourraient utilement participer au SCOT. De plus, le bénéfice pour les communes résiderait dans l'application de règles dérogatoires à la loi " littoral" en matière d'urbanisme, de préemption et de subventionnement pour les actions qui seraient menées. »
- **Suivre les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.** Exemple : Comment le SCoT envisage de "restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides", objectif demandé par le SRADDET.
- **Travailler sur les îlots de chaleur.** Ces espaces sont des élévations localisées des températures diurnes et nocturnes, enregistrés en milieux urbains. Ces élévations créent un microclimat. Compte tenu de l'ensoleillement de la Région et des caractéristiques urbaines, il serait pertinent que le Scot puisse prendre en compte ces îlots.

- **Veiller à une construction de logements qui corresponde au besoin de la population.** Une offre supérieure à la croissance de la population se traduit pas un détournement des constructions vers de l'investissement saisonnier ou du spéculatif. L'origine de l'écueil peut provenir notamment de données insuffisantes sur la projection de cette croissance. Il faudrait donc :
  - Améliorer la projection de la croissance de la population sur le territoire.
  - Mieux orienter la destination des constructions pour les habitants du territoire.
  - Réduire ou réserver les locations saisonnières et le AirBnB aux emplois saisonniers.
  - Réfléchir sur les mécanismes incitatifs pouvant être utilisés : la fiscalité, les quotas, le moratoire des permis de construire à cause de la pénurie de l'eau, comme on voit dans d'autres territoires.
  
- **Etudier davantage la consommation foncière sur le territoire,** notamment en lien avec les flux de population. Sur le territoire, 1 320 ha ont été consommés en 10 ans (2010 - 2020), soit un terrain de football par jour pendant 10 ans. Comment végétaliser des espaces qui continuent de se bétonner ? Réduction des espaces naturels et du foncier agricole.
  
- **Apporter une attention particulière à l'espace maritime.** La CASA dispose de 26 kilomètres de côte et vient de lancer un STERE (Schéma Territorial de Restauration Ecologique) à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR. La mer ne fait pas l'objet d'une attention spécifique. Il n'y a pas de volet maritime au diagnostic. Or l'espace marin, même si son usage est partagé entre l'Etat, les communes et les EPCI, est un fait territorial majeur. Il est à noter que le Conseil de Développement dans son avis sur le littoral avait préconisé la création d'un STERE à l'échelle de CAP AZUR.
  
- **Renforcer le développement du compostage.** Les déchets du territoire sont collectés par Véolia, puis déposés à Carros dans un lieu non conforme. Il faudrait :
  - Prendre en charge la totalité de la filière de compostage.
  - Renforcer les actions de compostage individuel et la communication sur ce sujet auprès de la population.
  
- **Accompagner le changement des habitudes.** Il faut aider à la prise de conscience en sensibilisant, encore et toujours, la population au changement climatique en insistant sur les conséquences visibles du présent et aussi sur celles qui seront subies par les prochaines générations. Et ce, avec :
  - Des aides financières.
  - Une coopération avec l'Education nationale pour sensibiliser et former les enfants.
  - Un accompagnement humain pour aider les habitants à transitionner.

- **Opportunité d'étudier la création de Zone à Faible Emission (ZFE).** Prévu par la Loi d'Orientation des Mobilités "LOM" du 24 décembre 2019, la ZFE est une zone où la circulation automobile est réglementée de façon plus stricte, afin de **réduire les émissions de polluants**. L'autoroute est la principale source de pollution du territoire et il n'est pas certain qu'elle soit soumise à cette obligation. Cependant, c'est une opportunité qui peut s'étudier.
- **Limiter l'étalement urbain.** Il convient de rappeler que la Loi pour l'accès au logement et urbanisme rénové (Loi ALUR 2014) prévoit de "reconstruire la ville sur la ville" et enfin n'oublions pas la Loi Climat et Résilience (2021) qui prévoit de réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle d'ici 2031 et d'atteindre d'ici 2050 une artificialisation nette de 0%.
- **Avoir un diagnostic plus « anticipateur ».** Dans sa phase « diagnostic et état initial de l'environnement » les diagnostics présentés constituent un premier ensemble de points clés abordés de manière macro, il est donc difficile de se faire une idée de leur adaptation sur le terrain d'une commune et surtout d'un secteur géographique. Cette présentation globale du diagnostic ne semble pas tenir compte des effets à venir des projets d'urbanisation. Le diagnostic du SCOT doit pouvoir prendre en compte les projets qui auront un impact non négligeable sur l'environnement.



## Enjeu 2 : La résilience face aux risques

- **Collecter plus de données sur les ressources et réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire.** Le territoire a ses atouts et ses faiblesses. Si un Projet Alimentaire s'intéresse à l'autonomie alimentaire, qu'en est-il des ressources cl. Quelles sont les ressources essentielles dont disposent l'agglomération ? Ces ressources sont-elles en voie de raréfaction ? Quel est le degré d'autonomie et l'échelle pertinente à prendre en compte. Ce diagnostic s'intéresserait à la ressource en eau, à la ressource forestière, au foncier, à l'énergie.
- **Etudier comment le territoire peut répondre à la demande croissante d'énergie.** Le Département des Alpes-Martimes n'est pas autonome en ce qui concerne l'énergie dont les besoins de cette ressource vont très certainement augmenter (accroissement du parc électrique, de l'activité économique, intensification de l'usage de la climatisation). Cependant, le territoire a des atouts et des pistes existent pour réduire cette dépendance. Avec les acteurs du secteur, la CASA pourrait étudier plus en profondeur les différentes formes de production électrique, entendables pour le territoire. Par exemple, s'intéresser davantage à la prise en compte de la filière de production d'énergie éolienne dont les diagnostics font état de zones équipables pour l'éolien flottant et terrestre et dont le bilan 2021 du SRADDET mentionne un certain retard.
- **Etudier le suivi des Obligations Légales de Débroussaillage** sur le territoire. Ce suivi concourt à lutter contre le risque incendie.
- **Préconiser la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques pour les communes en zone de sismicité 4.** En effet, le territoire appartient aux zones les plus soumises aux tremblements de terre à l'échelle nationale. De plus, certaines communes se trouvent en zone 4 (sur une échelle de 1 à 5), il semble donc indispensable de mettre en avant des précautions pour ces communes.





### Enjeu 3 : Accroître l'ambition agricole

- L'agriculture est un enjeu majeur pour une alimentation saine et durable sur le territoire tout en pouvant être un vecteur positif pour la transition écologique.
- **Evaluer les besoins raisonnables des ressources du territoire.** Dans le cadre de sa stratégie agricole et de son projet alimentaire territorial, la CASA doit disposer une évaluation raisonnable des besoins en ressources de son territoire en s'appuyant sur les préconisations qui ressortent du SRADDET. Elle pourrait repérer et répertorier toutes les parcelles susceptibles de permettre des cultures favorables à la biodiversité. Le SCoT pourrait afficher un objectif de reconquête d'une partie de ces surfaces au profit d'une culture de proximité et une préservation de la biodiversité.
- **Faire évoluer le modèle agricole.** Le modèle agricole doit être rééquilibré au profit d'un travail de la terre plus proche de l'homme et de la nature, adapté aux différents profils des territoires, en s'inspirant des expériences étrangères et en renforçant l'accompagnement du développement de l'expérimentation paysanne. Il faut reconquérir une partie des surfaces considérées comme non cultivables au profit d'une culture de proximité et une préservation de la biodiversité. A une échelle plus structurante et pour protéger durablement la vocation agricole de certains espaces et les écarter de la pression de l'urbanisation, il faut réfléchir à la création de nouvelles zones agricoles protégées (ZAP).
- **S'inspirer de projets similaires au projet "Petites Fermes d'Azur" à Cannes.** Le SCoT pourrait, de façon pertinente, s'inspirer de l'expérience des « petites fermes d'azur » à Cannes, favorisant les cultures de proximité, la préservation de la biodiversité, l'équilibre économique des structures. Cette préconisation peut davantage relever du Projet Alimentaire Territorial de la CASA.
- **Dédier une cellule de recherche de financements pour la réalisation du SCoT.** D'une manière générale, la réalisation d'un programme prévu dans un SCoT et d'autant plus quand celui-ci intègre le PCAET et le PDM, nécessite des financements lourds, complémentaires aux recettes fiscales habituelles. Certains programmes portés par la CASA seront déclinés dans les communes et bénéficieront de financements croisés. Il pourrait être dédié une cellule spécifique à la réalisation du SCoT dont le rôle serait de maximiser la captation de financements extérieurs publics et privés, pour le territoire.

# Economie



Enjeu : **Maintenir l'attractivité économique du territoire en préservant le caractère exceptionnel de son environnement**



## Enjeu 1 : Le tourisme

- **Réguler les flux touristiques.** Gérer l'afflux touristique sur le territoire paraît nécessaire comme préconisation, l'environnement n'étant plus capable d'absorber une charge aussi importante (capacité électrique, eau potable...). Il faut développer l'Ecotourisme.
- **Détourner l'usage des AirBnB pour l'hébergement touristique,** Comme évoqué précédemment afin de réduire l'utilisation de logement pour des locations de courtes périodes, il faut voir comment inciter les touristes à ne plus séjourner dans des logements de type AirBnB. Cannes et Antibes sont parmi les 10 premières destinations en France. A Cannes, 1 logement sur 8 serait en AirBnB.
- **Tirer profit du tourisme comme moteur de l'attractivité territoriale et notamment du tourisme d'affaire "bleisure".** Le territoire compte des départements Voyages et MICE (Meeting, Incentives, Conventions, Exhibitions) importants, voire des centres de congrès intégrés. Il y a également de nombreux hôtels et des centres sportifs-complexes hôteliers. Les flux touristiques ne sont pas concentrés sur la CASA, mais rayonnent géographiquement (prendre un verre à Juan les Pins, aller au restaurant à Antibes etc.) Notion de "bleisure", et ces flux participent directement ou indirectement à l'attractivité des lieux.



## Enjeu 2 : L'emploi

- **Améliorer l'emploi des séniors, notamment avec le recul de l'âge de départ à la retraite, en travaillant sur l'offre.** L'emploi des séniors se caractérise par un chômage de longue durée, une qualification moindre, une confrontation au problème du logement et la quête du sens au travail pour les séniors cadres. Les secteurs dynamiques, par exemple les HCR (Hôtel Café Restaurant), la bâtiment ou l'intérim, ne sont pas les plus adaptés pour les séniors. Comment aider le territoire à améliorer l'emploi des séniors (tous séniors confondus), notamment en travaillant sur l'offre.



### Enjeu 3 : Les nouvelles économies

- **Accompagner le développement de la silver économie.** La population vieillissante du territoire, et même de la France, nous amène à nous pencher sur ce genre d'économie. En effet, le principal objectif serait d'améliorer la qualité de vie des séniors, garantir leur autonomie le plus longtemps possible ou encore allonger leur espérance de vie.
- **Accompagner le développement de l'économie bleue.** Malgré le faible nombre d'emplois, le territoire des Alpes-Maritimes est riche d'activités et d'expertises spécifiques dans ce secteur. L'économie bleue est un secteur à forts enjeux pour l'avenir sur la préservation de la mer et du littoral, l'innovation, la robotique, le numérique et l'intelligence artificielle, sur l'adaptation du bâti au changement climatique, aux loisirs nautiques et à l'orientation du tourisme vers plus de nature. L'enjeu pour la CASA est de s'engager dans le développement de cette économie en synergie avec les autres territoires.



### Enjeu 4 : Commerce & Alimentation

- **Favoriser les commerces locaux et de proximité.** Cette favorisation du local et de la proximité, en mettant de côté les grandes enseignes internationales, est nécessaire. Elle permet de dynamiser l'économie locale mais également le tissu social.
- **Préconisation d'une production alimentaire sur les terrains de la "Ferme des 3 moulins" pour nourrir les cantines scolaires.** Le projet / modèle économique est viable et fonctionne dans de nombreux endroits avec un Etablissement ou Service d'Aide pour le Travail (ESAT) par exemple. Préconisation à lier au PAT (Projet Alimentaire Territorial),



### Enjeu 5 : La transition énergétique, moteur de création d'emplois modernes et locaux

- **Accompagner le développement de l'économie verte.** L'économie verte s'intéresse au bien être de l'homme, l'équité sociale, au moyen d'une utilisation efficiente des ressources et sans nuire à l'environnement. Tous les secteurs économiques sont concernés, (gestion de l'eau, transports, construction, énergie...). L'engagement soutenu d'un territoire dans les transitions bénéficie à l'activité économique de celui-ci et notamment à la création d'emplois. La CASA doit profiter de sa posture expérimentale pour l'économie verte, et devenir un territoire d'excellence pour la formation des jeunes aux métiers de l'innovation et de la transition.

- **Créer des filières de formation pour les emplois en lien avec les transitions.** . Les aménagements nécessaires pour installer des capteurs solaires ou pour récupérer l'eau pluviale devront être réalisés par des ouvriers qualifiés. Ces emplois sont basés sur des savoirs et des compétences déjà maîtrisés. Il faut juste les remettre à l'honneur par le biais des filières de formations adaptées. Le territoire peut jouer la carte de l'innovation qui ne reposerait pas forcément sur une technologie de pointe mais sur la remise à l'honneur de métiers manuels. Envisager la création d'un CFA dédié aux métiers du développement durable pourrait être bénéfique, ainsi qu'une politique ambitieuse de transformation de nos habitudes, de nos habitats, et la création d'emplois locaux et impossible à délocaliser. Cette filière de formation et cette politique peuvent être enrichies de réglementations locales imposant aux acteurs des règles de conduite et de mise en œuvre irréprochables.
- **Envisager l'hypothèse d'un mix énergétique.** Cette possibilité pourrait être adaptée comme une somme de moyens de production divers.
- **Favoriser la récupération de l'eau de pluie.** Le phénomène de stress hydrique est aujourd'hui bien connu. Les épisodes pluvieux ont été très rares ces derniers mois, et souvent, lorsqu'ils se produisent, c'est avec violence. Ils ne bénéficient ainsi pas à l'hydratation des sols, ruissellent violemment en occasionnant des dégâts importants, et saturent très rapidement les réseaux d'évacuation. Nous pourrions considérer nos toitures comme des récupérateurs d'eau. Nous pourrions aussi adopter une politique visant à transformer nos habitats pour récupérer l'eau de pluie et la stocker.
- **Augmenter la production d'énergie solaire.** Le territoire bénéficie d'un très fort ensoleillement : jusqu'à 1 000 Watts de rayonnement par mètre carré en été. La production d'électricité avec du photovoltaïque est une possibilité qui demande néanmoins de coordonner la production avec le réseau préexistant. Cependant, cette production énergétique nous questionne sur les effets environnementaux induits et sur notre responsabilité sociétale. Il s'agit donc d'appoints intéressants qui devraient être utilisés parmi un panel d'autres solutions et dans des zones difficiles à alimenter via le réseau historique, donc en autoconsommation. Le solaire peut aussi servir à produire de l'eau chaude sanitaire (ECS).



# Mobilité

**Enjeu : Tendre vers une mobilité pour tous, aux quatre coins du territoire et laissant plus de place aux modes actifs**



## **Enjeu 1 : Reconsidérer la place de la voiture au profit des transports en commun et des mobilités douces**

**Rééquilibrer l'usage de la voiture** au sein du territoire est un enjeu nécessaire en terme de mobilité.

- **La place du vélo : sécuriser les itinéraires, améliorer leur continuité et poursuivre la promotion de son usage.**

La conception des pistes et itinéraires cyclables en ville ou en dehors mériterait des précisions. Certains usagers se posent des questions sur le sens de la circulation (voitures arrivant en face ou de dos). D'autres se posent la question de la nécessité de réduire une emprise naturelle (forêt) pour un aménagement cyclable.

Il y a de plus en plus d'itinéraires cyclables, notamment sur Sophia Antipolis, c'est incontestable. Mais ils doivent être davantage reliés entre eux.

Les entreprises voudraient bien participer à la promotion des mobilités douces comme le vélo-partage. Certaines seraient même prêtes à apporter un financement. Sous quelle forme pourrait se concevoir un partenariat entre les acteurs publics et les acteurs privés du territoire sur cette thématique ?

Pour améliorer la sécurité, il faut une séparation entre la piste cyclable et la chaussée. Aujourd'hui, il semblerait que cela soit obligatoire au moment de la construction de la piste. Il faudrait également améliorer le nettoyage des pistes dont certaines peuvent contenir des obstacles de nature variée. La traversée d'une piste cyclable, par un piéton, n'est pas assez sécurisée.

- **Poursuivre le développement des voies de bus et la promotion du covoiturage.** L'accroissement de l'usage des transports publics et le partage de l'utilisation des véhicules (voiture partagée ou covoiturage) ont des effets positifs majeurs sur un territoire en termes de lutte contre l'émission de gaz à effet de serre et de réduction du trafic.
- **Exploiter les voies maritimes.** La CASA compte 3 communes littorales, pourrait-on imaginer en saison touristique un service de navettes (bateau électrique) au départ de Golfe Juan, d'Antibes et de Villeneuve Loubet direction vers l'ouest (Cannes, Mandelieu, Théoule) et direction Est vers Nice, Monaco et Menton ?

- **Travailler à la réduction des nuisances sonores.** Le bruit est un facteur de stress et augmente les risques d'hypertension artérielle ainsi que ceux d'infarctus chez l'adulte. De ce constat scientifique, on peut mettre en avant les idées suivantes :
  - L'importance de la promotion des véhicules électriques et des transports en commun.
  - La mise en œuvre de nouveaux matériaux de finition de chaussée pour une réduction du bruit de roulement sur l'asphalte.
  - Une aide financière pour le remplacement de vieux pots d'échappement bruyants par un pot catalytique.
  - La vigilance sur la façon de conduire comme la vitesse, qui est aussi un facteur aggravant.
- **Limiter l'étalement urbain.** Le développement de l'urbanisation hors des zones déjà agglomérées présente des inconvénients en ce qui concerne la mobilité : cela renforce l'utilisation massive de la voiture à cause de l'éloignement des fonctions et les bus hors-villes ont des difficultés à capter suffisamment de clients.



## Enjeu 2 : Les piétons

- **Proposer un « plan piéton ».** La place du piéton dans les déplacements n'est pas suffisamment étudiée et considérée. Pour cela, il est proposé d'étudier comment la CASA, à travers ses compétences, peut contribuer à un "plan piéton" en partenariat avec les communes. Ce plan pourrait reconsidérer la taille, la quantité et la continuité de trottoirs existants (notamment hors centre-ville), mais également la présence de bancs. Cette impulsion ne doit pas être réservée aux centres-urbains mais aussi aux villes et villages.



## Enjeu 3 : Porter une attention particulière aux catégories de personnes fragiles

- **Handicap :** Intégrer de façon notable les personnes en situation de handicap dans les démarches de mobilité, semble un élément indispensable concernant les enjeux de déplacement : adapter les trottoirs, les chemins.
- **Les enfants :** renforcer la sécurité, adapter les itinéraires vers les écoles et les arrêts de bus. Continuer la bonne accessibilité des établissements scolaires.
- **Les séniors :** pour cette catégorie en croissance quittant peu à peu l'usage de la voiture, l'offre de mobilité doit être adaptée (sécurité des déplacements, tarification, transports à la demande...)



## Enjeu 4 : L'accès aux services de mobilité

- **Développer les mesures pour assurer l'accès aux services de mobilité dans les zones peu denses du territoire où la ruralité est très présente**, ainsi que celui des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les villages de l'arrière-pays ne sont pas suffisamment desservis. En dehors de la grille horaire fixe, les habitants ont accès au transport à la demande. Il est préconisé de :
  - Faire un point précis à ce sujet avec les maires de la CASA concernés.
  - Assouplir les règles de réservation du TAD en zone rurale.
- **S'assurer de l'interconnexion avec les territoires.** Le diagnostic montre que la CASA est un territoire multipolaire, orienté est-ouest avec deux grandes infrastructures (voie ferrée et autoroute), attractif avec plus de 2 millions de touristes et entretient des échanges équilibrés avec l'extérieur (NCA, CACPL, CAPG, Monaco et Pays de Fayence). La CASA doit étudier avec ses voisins comment améliorer la continuité des itinéraires des transports en commun afin de limiter la rupture de charge qui diminue l'attractivité du réseau.

# Regard sur la méthode



Enjeu : **Améliorer l'observation du territoire. Une prospective territoriale est un exercice complexe qui nécessite des données fiables et récentes**



## Enjeu 1 : **Un observatoire de données pour la CASA**

- **Organiser de manière pérenne l'observation du territoire.** Le diagnostic utilise des données provenant de plusieurs sources. Il apparaît que certaines d'entre elles ont plus de dix ans. La CASA doit être en mesure d'observer en permanence son territoire. Pour cela elle pourrait **se doter d'un observatoire**, fiable qui réponde à cette exigence.



## Enjeu 2 : **Une évaluation des politiques publiques précédentes**

- **Avoir une démarche d'évaluation des politiques publiques.** Mentionner les politiques publiques du SCoT de 2008 pourrait permettre leur poursuite ou leur amendement dans le futur document. On remarque notamment que de nombreux objectifs du SCoT de 2008 n'ont pas été atteints à ce jour. Il serait donc pertinent de formuler à nouveau ces objectifs, accompagnés de propositions d'actions concrètes, dans le nouveau SCoT. Proposer des données datant de 2008 jusqu'à aujourd'hui pourrait permettre de quantifier la réussite des politiques publiques du SCoT de 2008..
- **Profiter du nouveau SCoT pour faire un excellent point zéro.** Pour faciliter une évaluation en continu des objectifs du projet de territoire, la CASA pourrait prendre comme référence l'année 2023. A partir de ce point zéro, l'agglomération doit suivre le déroulement de son plan d'actions à travers des outils de pilotage, des tableaux de bord de suivi d'indicateurs pertinents et mesurables. Cette organisation de l'évaluation en continu doit être explicitement précisée dans le document final du SCoT.





## Remarques spécifiques sur le document

- Sur la fiche EIE Risques naturels et technologiques, sont relevés plusieurs manquements, imprécisions et généralités qui en réduisent beaucoup la pertinence.
- Sur la fiche Littoral, on constate les mêmes lacunes. Il manque la référence à des textes, certaines études ne sont pas prises en compte, des données pas assez précises ou manquantes. *Par exemple la référence à la Loi Climat Résilience fait défaut, certains écrits semblent provenir de la DDRM06, les contributions du CDD sur le littoral ne sont pas évoquées ou reprises, l'étude de l'identification des ouvrages littoraux de la CASA n'est pas prise en compte.*
- Les autres volets du diagnostic comme milieux naturels et biodiversité présentent également des manquements .